



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

STRATÉGIE NATIONALE DE SÛRETÉ DES ESPACES MARITIMES 2 0 2 6

Version révisée de la version adoptée le 10 décembre 2019

**Secrétariat général de la défense
et de la sécurité nationale**

**Secrétariat général
de la mer**

SOMMAIRE

UNE STRATÉGIE FRANÇAISE FACE AU DÉFI MARITIME	3
CADRE ET CONTEXTE DE LA STRATÉGIE	5
Cadre géographique et temporel	6
Risques et menaces	6
Intérêts et enjeux partagés avec nos alliés et partenaires européens	8
Intérêts et enjeux nationaux	10
DIRECTIVES ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	12
Objectif final de la stratégie	13
Axe 1 : Protéger nos ressortissants, nos infrastructures et nos espaces maritimes, en lien avec nos partenaires	14
Axe 2 : Endiguer dans les espaces maritimes les menaces et les activités illicites	15
Axe 3 : Protéger dans les espaces maritimes les flux, les intérêts économiques et l'environnement, tout en facilitant le développement	16
Liste des sigles et acronymes	18

**UNE STRATÉGIE
FRANÇAISE FACE
AU DÉFI MARITIME**

La mer est tout à la fois un immense espace de liberté, un espace unique et continu de prospérité, un patrimoine commun et le siège d'intenses enjeux sécuritaires.

La France, riche de ses façades maritimes métropolitaines et de la diversité de ses territoires d'outre-mer, constitue une grande nation maritime. Au-delà de l'étendue des zones relevant de sa souveraineté ou de sa juridiction, dont 97 % bordent ses territoires ultramarins, des pans essentiels de son économie, de son industrie et de sa diplomatie sont tournés vers la mer. La lutte contre toutes les actions malveillantes et les activités illicites dans cet espace stratégique est donc indispensable à sa sécurité, à sa stabilité et à sa prospérité.

Le niveau des risques et des menaces augmente en intensité et en complexité dans un contexte international de plus en plus instable marqué par l'avènement d'évolutions technologiques majeures, le retour des États puissance, le recours à des modes d'action hybrides de nature étatique, la montée en puissance des organisations criminelles, une concurrence économique et une compétition débridées pour l'accès aux ressources ainsi que par des risques environnementaux exacerbés par le changement climatique. Sous l'égide du secrétariat général de la mer (SGMer) et du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), les différentes entités étatiques agissant en mer ou vers la mer, font l'objet d'une coordination pour préserver l'ensemble de nos intérêts. La nécessité de répondre de manière globale, intégrée et prospective à ces menaces, dans un cadre interministériel, européen et international, justifie l'actualisation de la stratégie nationale de sûreté des espaces maritimes (SNSEM).

Cette stratégie a pour objectifs de garantir l'intégrité de nos territoires, de protéger les usagers de la mer, de lutter contre tous les types de trafics illicites et d'assurer, dans le respect du droit international quels que soient les espaces maritimes concernés, la défense de nos droits et de nos intérêts économiques et environnementaux. Elle s'inscrit en cohérence avec la revue nationale stratégique et la stratégie nationale de résilience tout en complétant la stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne, adoptée en 2023. Elle établit pour ce faire des priorités claires et des mesures adaptées pour répondre aux défis actuels et futurs.

Les orientations de la SNSEM 2026 reposent sur l'organisation de l'action de l'État en mer (AEM) et de la fonction garde-côtes (FGC), qui en constituent les pierres angulaires, et qui sont coordonnées avec les actions territoriales de l'État. Cette approche propose des leviers pour améliorer la gouvernance, les instruments juridiques, ainsi que les actions diplomatiques, technologiques et opérationnelles. Elle prévoit également l'adaptation de nos capacités d'intervention dans un cadre interministériel, en partenariat avec d'autres États, organisations régionales ou internationales, et des acteurs privés.

Enfin, les territoires ultramarins incarnent le « réflexe outre-mer » au cœur de la stratégie nationale de sûreté des espaces maritimes, soulignant l'importance de leur prise en compte prioritaire. Leur position éloignée de la métropole mais stratégique exige une vigilance renforcée pour garantir la souveraineté française face aux menaces maritimes, qu'il s'agisse de trafics illicites, de pêche illégale ou de tensions géopolitiques. Ils constituent également des avant-postes stratégiques dans des zones aux multiples enjeux directs et indirects pour la France et plus largement l'Europe. En intégrant pleinement les enjeux ultramarins, la stratégie nationale affirme ainsi une posture proactive et durable pour la sécurisation des vastes zones maritimes françaises ainsi que des intérêts français en haute mer. Cette approche garantit aussi la pérennité des ressources et la stabilité régionale.

CADRE
ET CONTEXTE
DE LA
STRATÉGIE

CADRE GÉOGRAPHIQUE ET TEMPOREL

Cette stratégie, conçue pour une période de **cinq ans**, couvre l'ensemble des espaces maritimes d'intérêt national : la haute mer, dans le respect du droit international, les zones sous souveraineté et juridiction françaises (notamment la zone économique exclusive), les ports, y compris de plaisance, ainsi que les fonds marins, dans une logique de continuum mer-terre. Ce cadre global vise à répondre simultanément aux enjeux de sûreté, étroitement liés à ceux de sécurité, à la gestion durable des ressources et à la protection de l'environnement.

RISQUES ET MENACES

Cette stratégie ne traite pas de la menace de conflit de haute intensité en mer, bien que certaines mesures puissent y contribuer ou en découler. Les tensions géopolitiques entre compétiteurs économiques et stratégiques ainsi que l'irruption de conflits armés en Europe et au Proche Moyen-Orient sont cependant à l'origine **d'un net essor d'actions hybrides menées « sous le seuil » par des compétiteurs stratégiques qui peuvent concerner de nombreux pans des activités maritimes ainsi que de perturbations durables des flux logistiques**. La piraterie et le brigandage connaissent également une résurgence dans leurs modalités de « haut du spectre » dans le golfe d'Aden sans pour autant remettre en question la liberté de navigation et les lignes de communication vers l'Europe, et dans le Golfe de Guinée depuis décembre 2023, et se maintiennent à un niveau relativement élevé dans leurs modalités.



L'essor de la mondialisation des échanges fait de l'espace maritime un vecteur majeur pour la **criminalité organisée**. Son immensité, l'absence de frontières physiques marquées et l'éloignement des territoires ultramarins rendent son contrôle particulièrement complexe, offrant ainsi un terrain favorable aux trafics internationaux (stupéfiants, armes, migrants, activités terroristes, etc.). Parmi ces menaces, **le narcotrafic** occupe une place centrale : il constitue la principale source de financement et de structuration des réseaux criminels, tout en générant des

niveaux élevés de violence et en alimentant la corruption. Sa dynamique repose à la fois sur la puissance de l'offre et sur la persistance d'une demande soutenue au niveau mondial, ce qui en fait un enjeu prioritaire de sécurité et de souveraineté.

Dans un contexte de **compétition internationale** accrue, les espaces maritimes sont de plus en plus marqués par la remise en cause du droit international, en particulier de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), ainsi que par l'affaiblissement du cadre multilatéral de gouvernance des océans. Les vulnérabilités liées aux points de passage stratégiques (détroits de Bâb-el-Mandeb, d'Ormuz, mer Noire) sont exploitées par des acteurs étatiques et non étatiques à des fins de pression ou de déstabilisation. Ces pratiques

entraînent des atteintes significatives à la liberté de navigation et aux droits qui y sont associés (passage inoffensif, transit). L'Indopacifique illustre cette tendance, avec une situation ayant conduit à la révision des stratégies régionales, tandis que l'Arctique constitue désormais un nouvel espace de revendications concurrentes en matière de souveraineté.



Les menaces pesant sur les espaces maritimes comprennent également **la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)**. Ces pratiques compromettent la sécurité alimentaire mondiale et fragilisent les équilibres écologiques et économiques en accélérant l'épuisement des ressources marines. Assurer la durabilité, l'accessibilité et la qualité des ressources halieutiques, notamment par la lutte contre la pêche INN constitue un enjeu stratégique majeur. Cette démarche contribue à préserver les intérêts des opérateurs et des consommateurs tout en limitant l'émergence d'activités criminelles associées.

Le renforcement des normes environnementales et des dispositifs de contrôle est indispensable pour prévenir la dégradation des écosystèmes marins et faire respecter les réglementations internationales. **Les infrastructures maritimes critiques**, ports, plateformes pétrolières, câbles sous-marins, champs éoliens, demeurent particulièrement exposées aux actions malveillantes, avec des conséquences directes sur la sécurité énergétique et économique. Une coordination renforcée et une planification spatiale maritime intégrée sont essentielles pour limiter les conflits d'usage et améliorer la gestion des risques. Par ailleurs, le changement climatique et la dégradation de l'environnement, notamment via les pollutions marines, agissent comme des « multiplicateurs de risques » en exacerbant d'autres menaces : détournement d'activités légales vers des activités illicites, pressions accrues sur les ressources, ou encore nouvelles menaces hybrides, illustrées par l'activité de la flotte fantôme russe en mer Baltique et en mer du Nord.

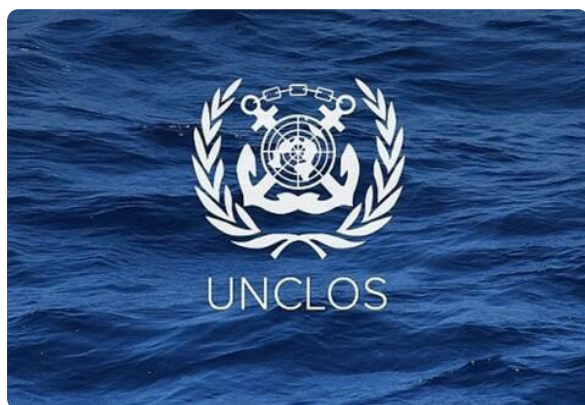


La protection des **intérêts économiques et financiers en mer**, ainsi que des acteurs de l'économie bleue, fait face à une menace en constante évolution qui appelle un renforcement de la protection douanière et économique. Cette menace, particulièrement agile, exploite les nouvelles technologies et adopte des méthodes disruptives pour cibler en priorité les points d'entrée du territoire national, notamment les ports. Elle se distingue par sa capacité à contourner les dispositifs de surveillance,

les systèmes de dédouanement et de contrôle migratoire grâce à des routes et vecteurs variés (transbordements en haute mer, ruptures de charge multiples, caches aménagées). Sa sophistication technologique (rupture ou usurpation de signaux AIS, usage de submersibles pour le transport de drogues, usage de drones pour surveiller les flux portuaires, balisage des cargaisons illicites) combinée à des modes d'action de plus en plus violents (sabotages, incendies, armes à feu, corruption intrusive) et à un mélange accru des activités criminelles (trafic de produits illicites, contrebande, traite humaine, blanchiment) renforce la complexité de l'environnement dans lequel agissent les services de détection, d'anticipation et de neutralisation.

INTÉRÊTS ET ENJEUX PARTAGÉS AVEC NOS ALLIÉS ET PARTENAIRES EUROPÉENS

Dotée du premier espace maritime européen et connectée au reste du monde par les océans, la France est pleinement engagée dans les défis internationaux de sûreté maritime. La diversification et l'hybridation croissantes des menaces et des risques en mer imposent une coopération renforcée entre États, tant sur les plans civil que militaire.



Face à une compétition mondiale accrue, la France inscrit ses priorités au sein du cadre européen, notamment via la Stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne (**SSMUE 2023**). Elle défend avec constance l'application du droit international de la mer (CNUDM) et la résolution pacifique des différends, tout en soutenant la liberté d'accès aux espaces maritimes et la **protection renforcée des flux, des ressources et des personnes**. Dans la continuité de la stratégie pour une gestion européenne intégrée des frontières (EIBM), elle plaide

pour la création d'un pilier maritime au sein de l'autorité douanière européenne, incluant le renforcement des dispositifs de surveillance maritime.

L'intensification de la concurrence internationale et l'arrivée de nouveaux acteurs sur les marchés stratégiques imposent à l'UE de maintenir une position unie afin de **sécuriser ses approvisionnements critiques et protéger ses citoyens**. Les entreprises européennes doivent par ailleurs intégrer les contraintes réglementaires internationales, notamment en matière d'exportations sensibles, en cohérence avec la législation américaine (*Commerce Control List* – CCL).



Pour répondre à des menaces toujours plus hybrides, **l'adaptation des outils** est indispensable : évolution des cadres juridiques nationaux et internationaux (Convention de Vienne, Naples II), recours accru au renseignement spatial, développement d'engins autonomes, et renforcement de la cybersécurité des infrastructures maritimes critiques, notamment les câbles sous-marins. La résilience repose également sur une meilleure connaissance de la situation maritime et un partage efficace de

l'information d'intérêt maritime au niveau national, au niveau européen ainsi qu'avec les opérateurs privés. L'interconnexion CISE offre par exemple une architecture d'échanges rapides et sécurisés entre acteurs civils et militaires européens.



La coopération doit également s'étendre aux États tiers afin de renforcer leurs capacités de contrôle et leur interopérabilité. Cette approche est essentielle pour contrer les tentatives de prise de contrôle de l'interface terre/mer par **les réseaux criminels organisés** (débarquements illicites, corruption, cyberattaques, etc.).



Enfin, la lutte contre les **trafics illicites en mer** (armes, stupéfiants, traite humaine) demeure une priorité majeure. Elle exige une coopération internationale de haut niveau, fondée sur l'harmonisation des procédures et la capacité d'intervention sur des navires étrangers, domaine dans lequel la France a développé un cadre juridique et une expertise opérationnelle robustes, qu'elle fait évoluer pour les adapter à la menace. Les territoires ultramarins constituent à cet égard une vulnérabilité spécifique, du fait de leur éloignement et de leur proximité avec

des zones à risque, mais aussi un atout stratégique pour la présence maritime française.

INTÉRÊTS ET ENJEUX NATIONAUX

La diversité et l'étendue de l'espace maritime français entraînent de nombreuses responsabilités sur les plans géopolitique, économique, stratégique et environnemental. Cette présence maritime de premier plan constitue également un levier majeur de rayonnement international, renforçant la défense de ses intérêts globaux.



La surveillance des zones économiques exclusives (ZEE), particulièrement outre-mer, représente un défi stratégique majeur pour assurer la sécurité des usagers de la mer, la sûreté des routes commerciales et la protection des intérêts essentiels du pays.

Sur le plan économique, la mer constitue un atout stratégique en forte expansion. La pêche, l'aquaculture, les biotechnologies et les énergies marines renouvelables en sont les principaux moteurs. Les territoires ultramarins, encore peu exploités, offrent des **opportunités de diversification importantes**. La France mise également sur des infrastructures portuaires performantes et des filières industrielles liées à la « croissance bleue », renforçant ainsi son attractivité et servant de modèle de développement durable à l'international.



La dimension environnementale prend une place croissante. Riche d'une biodiversité marine exceptionnelle, notamment outre-mer, la France s'est engagée à protéger 30 % de ses espaces marins d'ici 2030, conformément aux objectifs de la COP15. Elle joue également un rôle moteur dans la gouvernance internationale des océans, comme en témoigne l'organisation à Nice, en juin 2025, de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC 3).

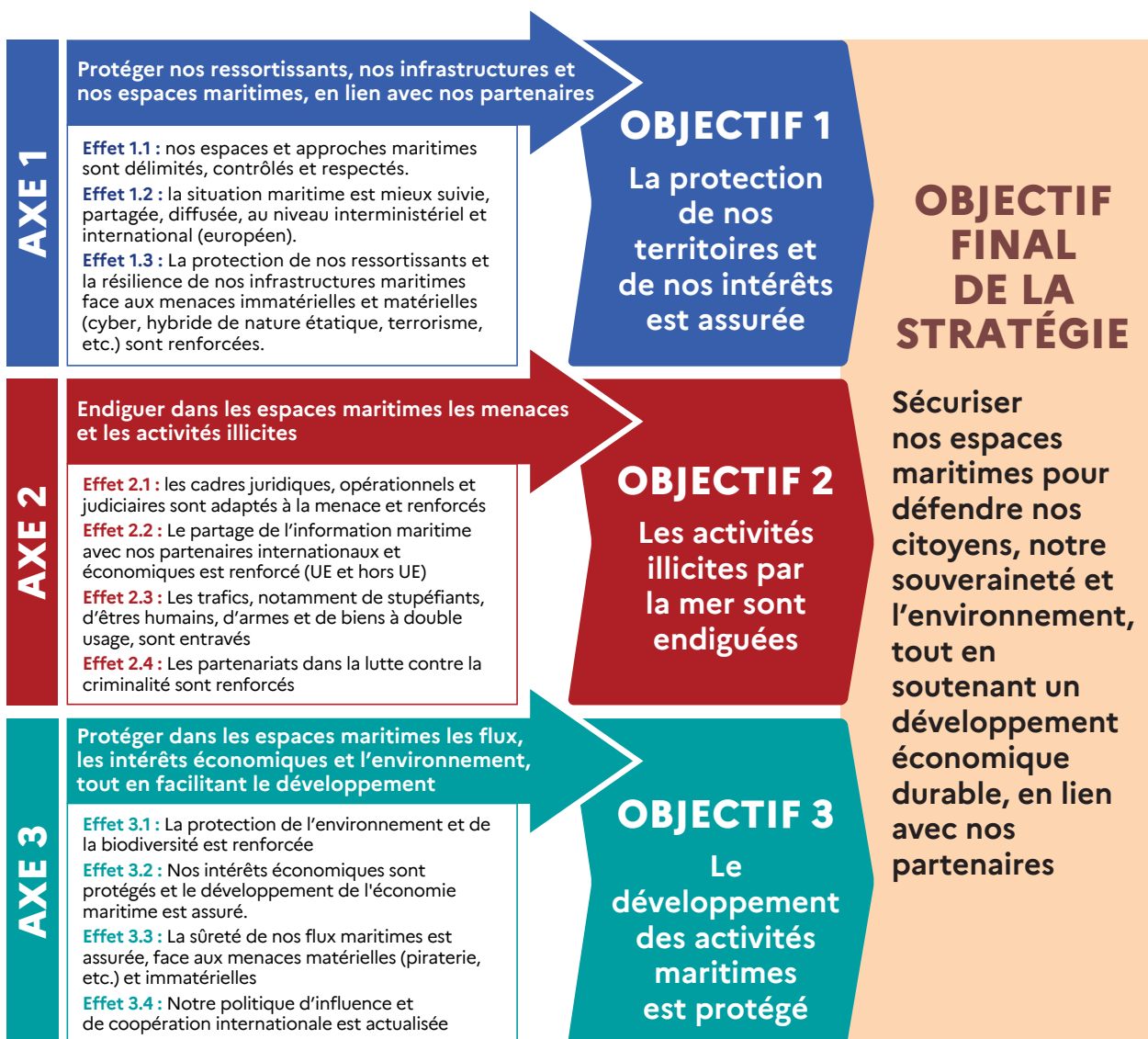
Les espaces maritimes sont aussi un **vecteur de rayonnement scientifique et technologique**. Face à une concurrence mondiale accrue, la France investit dans la recherche, l'innovation et l'exploration, depuis l'hexagone comme depuis ses bases ultramarines. Les avancées en robotique sous-marine, observation des océans et étude des grands fonds renforcent sa capacité d'influence et valorisent son expertise, tout en contribuant à la gestion des biens communs globaux.

Enfin, la présence française dans tous les océans confère au pays une **profondeur géostratégique unique**. Les outre-mer jouent un rôle de relais diplomatique, militaire, économique et environnemental, permettant à la France d'exercer une puissance maritime globale et active dans toutes les grandes zones océaniques du globe.

**DIRECTIVES ET
ORIENTATIONS
STRATÉGIQUES**

OBJECTIF FINAL DE LA STRATÉGIE

L'objectif final de cette stratégie sera de renforcer la protection de nos territoires et espaces maritimes, ainsi que ses usagers, tout en préservant dans ces espaces nos intérêts stratégiques, économiques et environnementaux, en collaboration étroite avec nos partenaires internationaux sous 3 axes d'efforts identifiés.



AXE 1 : PROTÉGER NOS RESSORTISSANTS, NOS INFRASTRUCTURES ET NOS ESPACES MARITIMES, EN LIEN AVEC NOS PARTENAIRES

Cette stratégie vise à renforcer la protection des usagers de la mer et des infrastructures maritimes face à la diversification et à l'hybridation des menaces, qu'il s'agisse de terrorisme, de cyberattaques ou de trafics illicites. Les territoires ultramarins, particulièrement vulnérables en raison de leur éloignement de la métropole et de leur proximité avec certaines zones à risque, constituent un point d'attention prioritaire.



L'accroissement des **menaces cyber, terroriste et hybride de nature étatique (sabotage, espionnage, etc.)** a conduit à renforcer la résilience des infrastructures maritimes, notamment via la mise en œuvre d'une stratégie de cybersécurité des moyens et équipements.

L'objectif plus large est de garantir, sur l'ensemble des espaces maritimes français, la **souveraineté nationale et les intérêts souverains** vis-à-vis d'autres États et d'acteurs malveillants, en veillant au respect des délimitations maritimes et au bon déroulement des activités commerciales, économiques et environnementales. Cela implique un renforcement des contrôles et des mesures de surveillance sur nos zones sous souveraineté et sous juridiction.



La maîtrise de ces espaces passe également par **un partage renforcé de l'information et du renseignement maritime**, du niveau local au niveau interministériel et international, notamment européen. La stratégie encourage la mobilisation des acteurs non étatiques du domaine maritime dans la collecte d'informations d'intérêt. Ces efforts visent à mieux appréhender les menaces et à établir des réponses adaptées aux spécificités de chaque espace maritime.

AXE 2 : ENDIGUER DANS LES ESPACES MARITIMES LES MENACES ET LES ACTIVITÉS ILLICITES

Cet axe vise à améliorer l'identification et la connaissance des menaces maritimes actuelles et futures afin d'agir plus efficacement contre les activités illicites et les actes malveillants en mer ainsi que dans les interfaces maritimes, notamment les ports. **L'adaptation des normes opérationnelles et juridiques** prévue par la stratégie facilite et encadre l'action des différents acteurs, leur permettant d'ajuster leurs modes d'intervention face à des menaces évolutives.



Dans un cadre élargi, une coopération renforcée avec nos partenaires internationaux en matière de **partage de l'information maritime** est essentielle. L'accès accru aux outils de surveillance contribue à limiter les activités illicites grâce à des contrôles plus efficaces.

La stratégie concentre ses efforts sur **la lutte contre les divers trafics** qui se propagent sur l'ensemble des zones maritimes françaises ou qui touchent les intérêts nationaux. Elle favorise la coopération entre acteurs de la sûreté maritime pour contrer les trafics de drogues, d'armes conventionnelles, de biens à double usage pouvant contribuer à des programmes d'armes de destruction massive ou de leurs vecteurs, ainsi que la traite d'êtres humains.

La lutte contre **la criminalité organisée et le terrorisme maritime** sera renforcée grâce à des partenariats étatiques et à des campagnes d'influence portant sur le partage des connaissances, la coopération douanière et l'intervention coordonnée des forces.

AXE 3 : PROTÉGER DANS LES ESPACES MARITIMES LES FLUX, LES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET L'ENVIRONNEMENT, TOUT EN FACILITANT LE DÉVELOPPEMENT

Cet axe prend en compte les enjeux de **développement durable, économiques et d'influence stratégique** propres à l'écosystème maritime. La protection de l'environnement et de la biodiversité nécessite un renforcement de la surveillance et du contrôle des infractions dans les zones sous souveraineté et juridiction françaises, en particulier outre-mer.



Dans le cadre de l'entrée en vigueur prochaine de l'Accord des Nations unies sur la haute mer (BBNJ), pour lequel la France a joué un rôle influent lors de l'UNOC-3 à Nice, l'accent est mis sur la coopération internationale pour la protection durable de l'écosystème marin dans les zones hors juridiction nationale. Complétant le cadre juridique de la CNUDM, cet accord priorise la création d'aires marines protégées en haute mer et fournit de nouveaux outils pour la préservation de l'océan global.

En France, cette ambition se traduit concrètement par la stratégie nationale pour les aires protégées de 2021, couvrant aujourd'hui 33 % du territoire national et des eaux sous juridiction ou souveraineté française.



Sur le plan économique, la **coopération douanière** soutient nos intérêts dans le transport maritime et les activités commerciales. Ces activités s'inscrivent dans la stratégie d'exportation et de soutien au secteur industriel français, tout en garantissant la sûreté des flux maritimes. Les menaces matérielles (piraterie, etc.) et immatérielles (cyberattaques, brouillage GPS) qui touchent nos espaces maritimes justifient le renforcement des mesures

de sûreté pour protéger les navires et infrastructures sous-marines stratégiques, notamment les câbles sous-marins.

Les espaces maritimes sont également un **terrain d'influence** pour les acteurs étatiques et commerciaux, alimenté par la compétition stratégique et concurrentielle. La stratégie souligne la nécessité d'élargir les coopérations régionales autour des territoires ultramarins et de renforcer les coopérations multilatérales *via* l'investissement dans des programmes nationaux et internationaux de sûreté maritime.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AEM	Action de l'État en Mer
AIS	<i>Automatic Identification System</i> (système d'identification automatique)
AMP	Aire marine protégée
BBNJ	<i>Biodiversity Beyond National Jurisdiction</i> (biodiversité au-delà des juridictions nationales)
CCL	<i>Commerce control list</i> = liste établie par les États-Unis pour réglementer les exportations et réexportations de biens et de technologies sensibles.
CISE	<i>Common information Sharing Environnement</i> (environnement commun de partage de l'information maritime)
CNUDM	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
COP15	Conférence des Nations Unies sur la biodiversité
EIBM	<i>European Integrated Border Management</i> = stratégie pour la gestion européenne intégrée des frontières
FGC	Fonction garde-côtes
INN	Pêche illicite, non déclarée et non réglementée
MARSUR	<i>Maritime Surveillance</i>
SGDSN	Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
SGMer	Secrétariat général de la mer
SNSEM	Stratégie nationale de sûreté des espaces maritimes
SSMUE	Stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne
UNOC	<i>United nations conference on Oceans</i> = Conférence des nations unies sur l'Océan à Nice en juin 2025
ZEE	Zone économique exclusive

STRATÉGIE
NATIONALE
DE SÛRETÉ
DES ESPACES
MARITIMES
2 0 2 6

**Secrétariat général de la défense
et de la sécurité nationale (SGDSN)**

51 Boulevard De La Tour Maubourg - 75007 Paris
sgdsn.gouv.fr

**Secrétariat général
de la mer (SGMer)**

20, avenue de Ségur - 75007 Paris
X: @SGMer